

COMMUNE D'ETROEUNGT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021

Le Conseil Municipal d'Etroeungt s'est réuni à la Salle des fêtes d'Etroeungt pour la séance du lundi 17 mai 2021 à 19 H 30, sur convocation en date du 10 mai 2021, et sous la Présidence de Monsieur Vincent **JUSTICE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Vincent **JUSTICE** Maire, Bernadette **GRANDIN** Ajointe, José **PRISSETTE** Adjoint, Jérôme **MAIRESSE** Adjoint, Magali **NOULÉ**, Frédéric **EVARD**, Laëtitia **PAINCHART**, François **DESENCLOS**, Anne-Sophie **COUVREUR**, Alexis **DE KERLE**, Alexandra **GÜLER**, Aurélie **GARIN**, Guillaume **SOUDRY**, Sophie **MONGÉ** et Nathalie **MILAN** Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Néant

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Madame Alexandra **GÜLER**.

Ordre du jour :

- Compte rendu de la commission des fêtes du 10/05/2021
- Demande de subvention amendes de police
- Tableau des permanences pour les élections
- Décision modificative budgétaire n°1
- Point sur le site internet de la commune et l'arborescence
- Travaux en régie
- Compte rendu du bilan énergétique de la commune
- Délibération pour le recrutement d'un agent contractuel de remplacement
- Tirage des jurés
- Questions diverses

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES FETES DU 10/05/2021 :

Monsieur le Maire donne lecture du dernier compte rendu de la commission des fêtes du lundi 10 mai 2021.

Le programme de la Ducasse de juillet est adopté à l'unanimité, de même que celui des festivités d'été. Ces manifestations feront l'objet d'une publication dans le prochain « Courbéteux ».

A noter :

- Samedi 03 juillet et dimanche 04 juillet 2021 : Ducasse communale et Brocante
- Mercredi 14 juillet 2021 : journée festive (marche, pique-nique, jeux)
- Rallye de Fourmies en Avesnois (national) les samedi 31 juillet et dimanche 01^{er} août 2021.
- La 12^{ème} édition du « Ch'ti bike tour » aura lieu le dimanche 29 août 2021.

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- que le Conseil Départemental du Nord a la charge de répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière entre les communes de moins de 10 000 habitants, ayant l'ensemble des compétences sur la voirie communale, les transports en commun et les parcs de stationnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas effectuer de demande de subvention d'amendes de police car aucun projet n'est envisagé.

TABLEAU DES PERMANENCES POUR LES ELECTIONS :

Permanence du dimanche 20 juin 2021

Elections régionales

8h00 – 10h30	10h30-13h00	13h00-15h30	15h30-18h00
Alexis DE KERLE Aurélie GARIN	Bernadette GRANDIN Frédéric EVRARD	Jérôme MAIRESSE Magali NOULÉ	Alexis DE KERLE François DESENCLOS

Elections départementales

8h00 – 10h30	10h30-13h00	13h00-15h30	15h30-18h00
François DESENCLOS Guillaume SOUDRY	Anne-Sophie COUVREUR Tanguy COUVREUR	Vincent JUSTICE Alexandra GULER	Jérôme MAIRESSE Laurent PRISSETTE

Membres du bureau :

- Vincent JUSTICE Président
- Bernadette GRANDIN
- Jérôme MAIRESSE
- Anne-Sophie COUVREUR
- Alexis DE KERLE
- François DESENCLOS

Secrétaire : Bernadette GRANDIN

Permanence du dimanche 27 juin 2021

Elections régionales

8h00 – 10h30	10h30-13h00	13h00-15h30	15h30-18h00
Alexis DE KERLE Aurélie GARIN	Bernadette GRANDIN Frédéric EVRARD	Jérôme MAIRESSE Laurent PRISSETTE	Jérôme MAIRESSE Laurent PRISSETTE

Elections départementales

8h00 – 10h30	10h30-13h00	13h00-15h30	15h30-18h00
Vincent JUSTICE François DESENCLOS	Magali NOULÉ Nathalie MILAN	Alexandra GULER Nathalie MILAN	DE KERLE Alexis Vincent JUSTICE

Membres du bureau :

- Vincent JUSTICE Président
- Bernadette GRANDIN
- Jérôme MAIRESSE
- Alexis DE KERLE
- Alexandra GULER
- Magali NOULÉ

Secrétaire : Bernadette GRANDIN

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de procéder à une décision modificative concernant le budget 2021. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vu le budget en cours, décide à l'unanimité, d'effectuer les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement (Recettes) Article 775 : - 600 €
Section de fonctionnement (Recettes) Article 7718 : + 600 €

POINT SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE ET L'ARBORESCENCE :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'arborescence du site internet d'Etroeungt avec les différentes rubriques et sous rubriques.

A l'unanimité le Conseil municipal accepte l'arborescence proposée par la Commune.

TRAVAUX EN REGIE :

Monsieur José PRISSETTE, adjoint aux travaux présente à l'Assemblée un devis provenant de la Société D.L OUTILLAGE pour une location de mini pelle 1.7 To avec 3 godets pour un montant de 1541 € HT pour un mois + la remorque porte engin pour un montant de 240 € HT pour un mois + assurance 10 % + carburant GNR 1,25 €/L.

Le Conseil Municipal, accepte ce devis (3 abstentions et 12 voix pour).

COMPTE RENDU DU BILAN ENERGETIQUE DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du bilan énergétique de la Commune. On constate une diminution sensible des consommations sur 3 ans.

DELIBERATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT :

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

TIRAGE DES JURES :

Le prochain tirage des jurés aura lieu en mairie le jeudi 27 mai 2021 à 10H00.

QUESTIONS DIVERSES :

La commission de révision des listes électorales aura lieu en mairie le vendredi 28 mai 2021 à 17H00.